

sans ambages et j'ai la conviction que pas un des députés qui s'assoient à votre gauche, monsieur l'Orateur, n'a jamais eu la moindre animosité contre lui. Nous l'aimions tous, nous reconnaissons tous ses talents, et nous joignons à celle des honorables députés de la droite, la douleur que nous ressentons de l'avoir vu partir dans la vigueur de l'âge, dans les débuts de sa carrière et au milieu de la vaste entreprise dans laquelle il était alors engagé. Le gouvernement de la république française a profité de cette occasion, pour honorer notre pays et les hommes publics de notre pays d'une manière qui nous a profondément impressionnés. Ces honneurs conférés non seulement par le gouvernement français, mais par le gouvernement anglais également, ont été très sensibles à tous les Canadiens indifféremment des opinions politiques. Ils ont fourni une heureuse opportunité de donner cours aux bonnes relations, à l'entente cordiale qui existent présentement et qui, je l'espère, existeront toujours, entre la république française et l'empire britannique auxquels nous devons allégeance.

J'appuierai légèrement sur les changements ministériels qui ont été effectués pendant les vacances. Le Parlement et le Gouvernement ont perdu la collaboration de sir William Mulock, un homme de grande expérience dans la vie publique, un homme d'une profonde érudition, un homme avec lequel, malgré que nous ayons eu parfois de rudes combats devant cette Chambre, je n'ai jamais eu que les amicales relations. Le nouveau directeur général des Postes le remplace ; et il me sera bien permis de saisir l'occasion de féliciter les honorables députés libéraux de la province d'Ontario, de la touchante marque d'estime et d'appréciation que l'honorable premier ministre leur a donnée en ne jugeant pas un seul d'entre eux suffisamment capable de prendre charge du ministère des Postes. Je connais parmi ces honorables députés de la droite plusieurs hommes qui ont acquis beaucoup d'expérience dans la vie publique, des hommes que nous, députés de la gauche, avons au moins considérés comme habiles à diriger n'importe quel département public. Je regrette que notre opinion à ce sujet n'ait pas été partagée par l'honorable premier ministre. Tout le monde est d'accord sur le très grand mérite du nouveau ministre (l'honorable M. Aylesworth), avocat éminent, qui ne le cède à personne en Canada comme juriste. Mais, je me demande si réellement l'administration des postes nécessite les services spéciaux d'un juriste distingué. J'aurais cru que quelqu'un parmi les hommes d'affaires de la droite eût pu remplir cette haute situation avec autant d'aptitudes que mon honorable ami, qui, j'en ai la conviction, saura donner pleine et entière satisfaction au public dans l'accomplissement de son devoir. Nul doute que

les fonctions de directeur général des Postes sont importantes, mais faut-il croire que l'un quelconque des quinze ou vingt députés que je vois à droite, ou que je devrais y voir, s'ils étaient à leur place, n'aurait pas été aussi habile à remplir les fonctions de directeur général des Postes que l'honorable ministre qui occupe cet emploi ?

Nous regrettons un peu la saison tardive de la convocation des Chambres. L'honorable premier ministre a fait allusion au malheureux accident dont l'honorable ministre des Finances a été victime. Je désire exprimer ma vive sympathie et en même temps l'espoir que nous reverrons bientôt l'honorable ministre à son siège, jouissant de sa vigueur habituelle et capable de vaquer à ses affaires. J'accepte la déclaration de l'honorable premier ministre affirmant que ce fâcheux contretemps est cause que le Parlement ne s'occupera pas de la revision du tarif à la présente session. Pourtant il ne semblerait pas déraisonnable qu'après un intervalle de sept ou huit mois, le Gouvernement pût arriver à une conclusion relativement au tarif et proposer la revision dès cette session, malgré le malheur survenu à l'honorable ministre des Finances.

Quoi qu'il en soit, j'accepte sans aucune réserve l'explication de l'honorable premier ministre et je m'abstiendrai de tout autre commentaire sur ce sujet.

Mais si le gouvernement n'a pas pu prendre une décision assez tôt pour nous donner, durant la présente session, une revision du tarif qu'il nous promet d'année en année depuis cinq ans, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher) a pu, lui, se former une opinion sur une très importante question d'intérêt public et annoncer un changement radical dans la politique ministérielle telle qu'elle a été formulée, il y a à peine quatre ans dans un document officiel et confirmée par un discours récent de l'honorable premier ministre à Toronto.

Où le gouvernement s'est entièrement départi de son ancienne ligne de conduite, ou l'honorable ministre de l'Agriculture est dans la plus complète ignorance des déclarations faites par son collègue à la conférence coloniale de 1902.

L'honorable ministre de l'Agriculture passe pour se tenir très au courant des questions publiques et nous ne pouvons guère attribuer son attitude à son manque de renseignement. Voyons un peu ce qu'il a dit. J'ai ici deux courts extraits d'un discours qu'il a prononcé à Montréal le 27 janvier 1906, et pour éviter toute possibilité d'erreur je cite son propre organe, le "Herald" de Montréal. Voici ses paroles :

Vous savez tous que lorsque nous avons accordé une préférence à l'Angleterre nous n'avons rien exigé en retour. C'est le vrai principe sur lequel doit reposer toute préférence. Ce qui est donné doit être donné librement et spontanément. En voulant conclure un marché, en voulant imposer des conditions, on soulève inévitablement des désaccords, on pro-